

COMPTE- RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2024

Objet	Rapporteur	Délibérations du Conseil Municipal
AFFAIRES GÉNÉRALES		
Rapport annuel du délégataire 2023 sur le service public de l'assainissement	Alexis CHAMEREAU Maire Adjoint	Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2023 du service public d'assainissement transmis par le délégataire, la société SUEZ.
Rapport annuel du délégataire 2023 sur le service public de l'eau potable	Alexis CHAMEREAU Maire Adjoint	Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2023 du service public d'eau potable transmis par le délégataire, la société SUEZ.
Rapport annuel du délégataire 2023 sur le service public de l'eau potable	Alexis CHAMEREAU Maire Adjoint	Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2023 du Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60).
Rapport 2023 de la concession de distribution de gaz naturel	Alexis CHAMEREAU Maire Adjoint	Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2023 de la concession de gaz naturel par GRDF.
Adhésion de la Commune à la compétence optionnelle vidéoprotection du Syndicat Mixte de l'Oise Très Haut Débit (SMOTHD)	Monsieur le Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Adhère à la compétence optionnelle « vidéoprotection » du SMOTHD, mentionnée à l'article 2.2.2 des statuts du Syndicat, Approuve la convention relative aux modalités d'acquisition, d'installation, d'entretien et de mise à disposition des dispositifs de vidéoprotection et aux modalités de mise à disposition du personnel chargé du visionnage, et autorise le maire ou son représentant à signer ledit document, telle qu'annexée à la présente délibération, Accepte de transférer au SMOTHD les missions décrites dans la convention relative à la compétence « vidéoprotection » du SMOTHD dans les conditions prévues à l'article 4.2 des statuts du syndicat.
Approbation du nouveau règlement intérieur des cimetières communaux	Monsieur le Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : Abroge le règlement intérieur des cimetières communaux de la Ville de Verneuil-en-Halatte, adopté par une délibération en date du 28 juin 2010, Approuve le nouveau règlement intérieur des cimetières communaux, Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'application de la présente délibération
AFFAIRE FINANCIÈRE		
DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - Budget EAU POTABLE	Jean-Philippe LEBAILLIF Maire Adjoint	Dans le cadre de l'exécution du budget 2024 et pour répondre à la demande de la trésorerie, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder aux ajustements budgétaires suivants : <i>La section d'exploitation passe de 423 000€ à 424 441.50 €</i> Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve les dispositions ci-dessus énoncées.
Subvention exceptionnelle 2024 à l'association Phénix Picard	Jean-Philippe LEBAILLIF Maire Adjoint	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, avec 1 voix « contre » et 3 « abstentions » : Accorde à l'association « Phénix Picard », une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 500 euros.
URBANISME		
Débat Complémentaire PADD	Monsieur le Maire	Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune, a eu lieu un premier débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en date du 16 novembre 2021. Il explique que depuis, plusieurs mesures de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 sont entrées en vigueur et que des études écologiques ont été réalisées sur le territoire. Suivant ces deux points il est donc nécessaire de compléter le PADD initialement débattu. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, avec 1 « abstention » prend acte du débat complémentaire.

Fait à Verneuil-en-Halatte le 24 Octobre 2024

